



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Engagements financiers en faveur du FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport sur les contributions des États Membres
et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes
pour 2016 et au-delà**

Résumé

Le présent rapport est établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Conformément au plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et à sa stratégie de mobilisation de ressources (décision 2015/18 du Conseil d'administration), le présent rapport donne une vue d'ensemble de la situation générale du Fonds concernant les ressources, sans perdre de vue l'important objectif que constituent l'accroissement des ressources ordinaires et la continuation d'une assise de ressources stables, prévisibles et diversifiées.

En 2015, le montant total des recettes (recettes ordinaires et cofinancement) du FNUAP a atteint 972 millions de dollars, soit 3 % de moins qu'en 2014, dont 398 millions de dollars au titre des contributions volontaires aux ressources ordinaires et 574 millions de dollars au titre du cofinancement. Par rapport à 2014, les contributions aux ressources ordinaires ont diminué de 79 millions de dollars, c'est-à-dire de 16 %, et les contributions au titre du cofinancement se sont accrues de 49 millions de dollars, c'est-à-dire de 9 %.

Conformément aux recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution 67/226, le FNUAP réaffirme que l'augmentation des contributions versées aux organismes de développement des Nations Unies, notamment au titre des ressources ordinaires, est essentielle à la prise en compte du plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les stratégies et cadres de développement nationaux et pour permettre aux pays de réaliser les mesures préconisées par la CIPD au-delà de 2014 et dans le Programme



de développement durable à l'horizon 2030. Les contributions aux ressources ordinaires demeurent la source de financement essentielle des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En outre, le FNUAP est conscient, comme l'Assemblée générale l'a souligné dans sa résolution 67/226 et dans des résolutions antérieures, que les ressources autres que les ressources de base (notamment celles obtenues au titre du cofinancement), provenant de diverses sources, constituent un complément important de ces dernières.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les problèmes de financement du FNUAP. Des éléments de décision sont présentés à cet effet dans la section V du présent rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Ressources ordinaires et ressources au titre du cofinancement	5
A. Vue d'ensemble des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires	5
B. Vue d'ensemble des contributions au titre du cofinancement	9
C. Contributions au titre du financement thématique	12
D. Contributions au FNUAP au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire	16
E. Contributions provenant du secteur privé	17
III. Dialogue du Conseil d'administration sur les questions de financement – Possibilités et difficultés liées à la mise en application de la stratégie de mobilisation de ressources, notamment de l'élargissement de la base de financement	19
IV. Conclusion	23
V. Éléments de décision	24

Les annexes à ce rapport sont disponibles en anglais seulement sur le site Internet du Conseil d'administration

Annexes

1. Recettes du FNUAP provenant des contributions aux ressources ordinaires pour 2015 et prévisions pour 2016 (au 15 mai 2016)
2. Ventilation des contributions que les pays de programme ont versées au titre du cofinancement en vue d'appuyer l'exécution de leur propre programme
3. Fonds reçus par le FNUAP en 2015 pour les programmes conjoints des Nations Unes dont il est l'agent d'administration

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement, mais aussi de la décision 2015/18 du Conseil d'administration, dans laquelle le FNUAP était invité à présenter, dans les rapports annuels sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'adéquation des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique pour la période 2014-2017, en passant en revue les déficits de financement et leurs incidences pour le Cadre intégré de résultats. Conformément au plan stratégique, le présent rapport a pour objet d'aider le FNUAP et son Conseil d'administration à débattre ensemble de la situation générale du Fonds concernant les ressources, sans perdre de vue l'important objectif que constituent l'accroissement des ressources ordinaires et la constitution d'une assise de ressources stables, prévisibles et diversifiées.

2. Dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans des résolutions antérieures, dont les résolutions 62/208 et 64/289, l'Assemblée générale a souligné que les ressources ordinaires demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et que l'augmentation des contributions versées aux organismes de développement des Nations Unies, notamment les ressources ordinaires, est essentielle à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

3. La nouvelle stratégie de mobilisation de ressources axée sur les résultats adoptée par le FNUAP prévoit une feuille de route destinée à permettre au FNUAP de fonctionner dans des conditions financières et politiques en évolution. Dès le début de l'année 2016, le FNUAP a reçu des informations selon lesquelles les ressources provenant d'un petit nombre de donateurs traditionnels pourraient, dans certains cas, être réorientées vers de nouveaux problèmes et de nouvelles priorités, ce qui aurait des incidences directes sur les ressources dont disposerait le système des Nations Unies, y compris le FNUAP. À ce stade, les recettes annuelles projetées au titre des ressources ordinaires s'élèvent à 344 millions de dollars pour 2016, soit une diminution d'environ 54 millions de dollars (14 %) par rapport au niveau de 398 millions de dollars enregistré en 2015.

4. Compte tenu de l'importance vitale du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en raison de son caractère universel, complet et intégré, le FNUAP nécessite, plus que jamais auparavant, des ressources financières suffisantes, régulières et prévisibles pour s'acquitter de son mandat. Des ressources accrues, en harmonie avec son plan stratégique, permettraient au FNUAP de renforcer son soutien aux pays pour leur permettre de mener à bien le Plan d'action de la CIPD au-delà de 2014 et d'atteindre les objectifs de développement durable.

5. Pour répondre à la décision 2015/18 du Conseil d'administration, le présent rapport comprend une analyse des possibilités et des difficultés liées au financement du plan stratégique qui, au regard de la stratégie de mobilisation de ressources, vise notamment à étudier les incitations, les mécanismes et les guichets de financement afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les encourager à accroître leurs

contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement.

6. On trouvera dans le présent rapport des tableaux sur les ressources ordinaires du FNUAP et sur les contributions versées au titre du cofinancement. Des détails supplémentaires figurent dans les annexes disponibles sur le site Web du FNUAP. Toutes les données relatives à 2016 sont des estimations calculées sur la base des renseignements reçus, des annonces de contribution et des contributions enregistrées au 15 mai 2016. Le présent rapport fait état des recettes brutes annuelles tirées des montants précisés dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier des versements. Ces contributions sont représentées nettes a) des sommes transférées à la rubrique Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales ; b) des remboursements aux donateurs ; et c) du recouvrement des coûts indirects.

II. Ressources ordinaires et ressources au titre du cofinancement

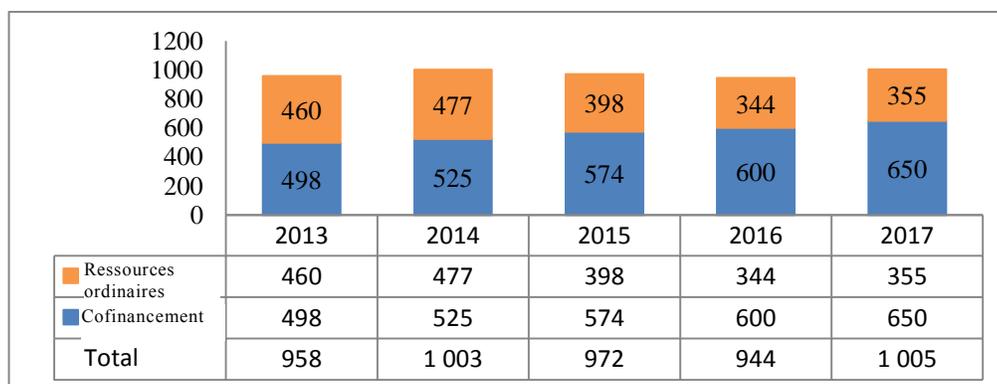
A. Vue d'ensemble des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires

7. En 2015, le montant total des recettes (recettes ordinaires et cofinancement) du FNUAP a atteint 972 millions de dollars (tableau 1), soit 3 % de moins qu'en 2014, dont 398 millions de dollars au titre des contributions volontaires aux ressources ordinaires et 574 millions au titre du cofinancement. Par rapport à 2014, les contributions aux ressources ordinaires ont diminué de 79 millions de dollars en 2015, c'est-à-dire de 17 %, et les contributions au titre du cofinancement se sont accrues de 49 millions de dollars, c'est-à-dire de 9 %. Environ 75 % de ce recul des contributions aux ressources ordinaires s'explique par l'instabilité des taux de change en 2014 et 2015.

Tableau 1

Recettes du FNUAP en 2013-2015, au 31 décembre 2015 et prévisions pour 2016 et 2017, au 15 mai 2016

(En millions de dollars)



Note : Les données portant sur les années 2013 à 2017 ne comprennent que les contributions et excluent les intérêts, les recettes diverses et les remboursements de donateurs. Celles portant sur les années 2016 et 2017 sont susceptibles d'évoluer, le FNUAP recevant de nouvelles informations des donateurs en cours d'année.

8. En 2015, le FNUAP a atteint un total de 972 millions de dollars de ressources mobilisées. Il a dépassé de 1 million de dollars l'objectif au titre du cofinancement pour 2015 en mobilisant 574 millions de dollars alors que l'objectif fixé dans le plan stratégique s'élevait à 573 millions de dollars. Pour les ressources ordinaires, le chiffre de 398 millions de dollars a été inférieur de 79 millions de dollars, soit 16 %, à l'objectif du plan stratégique, qui avait été fixé à 478 millions de dollars. La diminution des produits tirés des contributions au titre des ressources ordinaires en 2015 par rapport à 2014 s'explique principalement par le fléchissement des taux de change des principales monnaies face au dollar des États-Unis et le recul des contributions de quelques-uns des principaux donateurs.

9. Pour 2016, le montant total des prévisions de recettes au titre des contributions ordinaires s'élève à 944 millions de dollars, dont 344 millions au titre des ressources ordinaires et 600 millions au titre du cofinancement. Si l'on tient compte des fortes réductions annoncées par quelques-uns des donateurs du Fonds aux ressources ordinaires, les prévisions actuelles de recettes provenant des contributions à ces ressources, soit 344 millions de dollars, représentent une baisse d'environ 54 millions de dollars (14 %), par rapport au niveau de 2015 (398 millions de dollars); selon les prévisions, ce montant pourrait aussi être inférieur de 138 millions de dollars (28,6 %) à l'objectif du plan stratégique pour 2016. S'agissant de 2017, le montant total provisoire des prévisions de recettes provenant des contributions ordinaires est de 1 milliard de dollars, dont 355 millions au titre des ressources ordinaires et 650 millions au titre des ressources de cofinancement.

10. Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, toutes les recettes provenant des contributions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNUAP comptabilise immédiatement les recettes afférentes aux accords de cofinancement pluriannuels, quel que soit le calendrier de versement, sauf s'il y a des motifs particuliers de reporter la comptabilisation des recettes à une date ultérieure. Toutefois, la mise en œuvre des programmes est liée à la réception effective des ressources, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Dans le cas des ressources ordinaires, le montant intégral de la contribution pluriannuelle n'est pas immédiatement comptabilisé parce que, si le montant des ressources du premier exercice est bien arrêté, ceux des exercices ultérieurs sont généralement indicatifs et sont assortis de diverses conditions. En conséquence, le FNUAP comptabilise la contribution chaque année, après que le donateur lui a confirmé par écrit le montant annuel, ou lors de la réception du versement.

Tableau 2
Contributions aux ressources ordinaires du FNUAP, 2015-2016

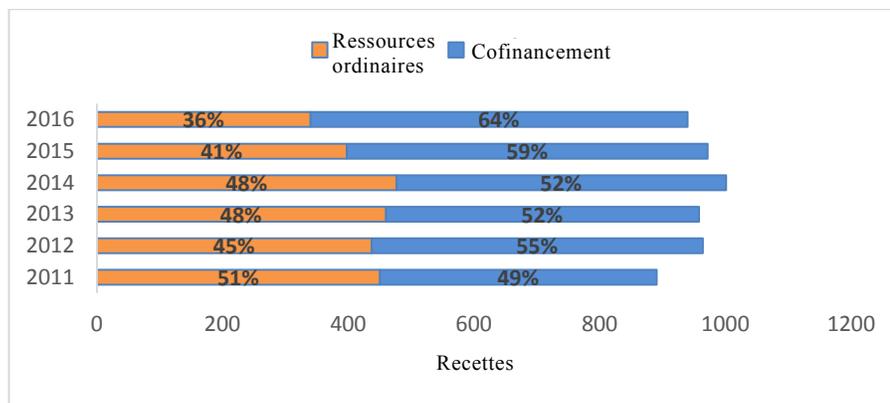
Donateurs	2015			2016*			
	Monnaie utilisée	Équivalent dollar É.-U.	Donateurs	Monnaie utilisée	Équivalent dollar É.-U.	Donateurs	
Suède	SEK	485	57	Suède	SEK	504	59
Norvège	NOK	431	56	Norvège	NOK	401	47
Pays-Bas	EUR	35	40	Pays-Bas	EUR	35	39
Danemark	DKK	240	40	États-Unis d'Amérique	USD		31
Finlande	EUR	34	38	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	20	29
États-Unis d'Amérique	USD	31	31	Allemagne	EUR	22	25
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	20	31	Finlande	USD	20	20
Allemagne	EUR	19	21	Japon	USD	19	19
Japon	USD	18	18	Suisse	CHF	16	16
Suisse	CHF	16	16	Danemark	DKK	108	16
Autres			50	Autres			43
Total			398	Total			344

Note : Les données de 2016 sont des prévisions établies au 15 mai 2016 à partir des déclarations d'engagement signées reçues, des tendances constatées par le passé et des indications fournies par les donateurs. Elles sont encore susceptibles d'être modifiées au vu des informations complémentaires que pourraient fournir les donateurs.

11. En 2015, on a compté au total 133 États donateurs (contre 132 en 2014), parmi lesquels 32 ont pris des engagements pluriannuels. Il est à noter que quatre pays appartenant au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que 15 pays de programme ont augmenté leur contribution aux ressources ordinaires en 2015. Par ailleurs, 20 pays de programme qui ont pris des engagements en 2015 ne l'avaient pas fait en 2014. Les augmentations ont été enregistrées dans la monnaie dans laquelle les engagements ont été reçus et honorés. Par ailleurs, 14 pays membres du Comité susmentionné et 16 pays de programme ont augmenté leur contribution aux ressources de cofinancement.

12. Le FNUAP continuera à faire campagne en faveur d'une augmentation des contributions des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et des pays qui ne sont pas membres de ce comité, dont les pays de programme. Il cherchera également à atteindre le secteur privé, les fondations et les institutions philanthropiques. En 2015, les donateurs appartenant au Comité d'aide au développement de l'OCDE ont contribué à hauteur de 98,9 % aux recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires. Au 15 mai 2016, le Fonds avait reçu 71 engagements officiels en ce qui concernait ses ressources ordinaires pour 2016.

Tableau 3
Répartition en pourcentage des contributions ordinaires et au titre du cofinancement par rapport aux contributions totales pour la période 2011-2016



Note : Les données pour 2016 sont des prévisions et pourraient encore être modifiées.

13. Au cours des quatre dernières années, les contributions au titre du cofinancement ont représenté la plus grosse part du total des recettes du FNUAP (contributions au budget ordinaire et contributions au titre du cofinancement) : 55 % en 2012, 52 % en 2013, 52 % en 2014 et 59 % en 2015. Comme d'autres fonds et programmes des Nations Unies, le FNUAP s'efforce de maintenir un équilibre entre les ressources ordinaires et les ressources au titre du cofinancement. En 2014, environ la moitié des ressources reçues au titre du cofinancement était destinée à des fonds thématiques, notamment celui relatif à l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation (UNFPA Supplies). En 2015, plus de 85 % des contributions reçues au titre du cofinancement étaient destinées à des financements non thématiques. Qui plus est, de loin la plus large part de ces ressources représentait des engagements à court terme, soit pour un an ou deux, soulevant ainsi de nouveaux obstacles aux efforts réalisés par le FNUAP pour maintenir le solide cadre institutionnel dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat, notamment face à la diminution de ses ressources ordinaires. Le FNUAP a été en mesure de négocier un nombre croissant de nouveaux accords de cofinancement substantiels qui se prêtent à une programmation globale, mais qui comportent souvent des coûts relativement élevés. Le tableau 3 présente la répartition en pourcentage des contributions ordinaires et au titre du cofinancement par rapport aux contributions totales pour la période 2011-2016.

14. L'unité de gestion des ressources autres que les ressources de base créée en février 2015 aide le FNUAP à continuer de s'employer sans heurts à atteindre ses objectifs stratégiques en dépit de la proportion croissante des fonds de cofinancement; cette unité a facilité la recherche d'une approche coordonnée de la gestion et de l'affectation de ces fonds. Cela appelle des critères normalisés d'affectation de fonds, établis à partir d'un ensemble d'indicateurs précis et de procédures comportant des règles bien définies en matière de responsabilité et de redevabilité, ainsi qu'un rôle renforcé pour les bureaux régionaux. Le nouveau système d'affectation de ressources pour les principaux fonds de cofinancement prévoit plus de transparence dans la prise de décisions et une meilleure

synchronisation avec les autres ressources de cofinancement et avec les ressources de base afin de créer les synergies nécessaires.

B. Vue d'ensemble des contributions au titre du cofinancement

15. Le montant total des recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement s'élève, pour 2015, à 574 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport aux 525 millions de 2014. Pour ce qui est des recettes provenant des contributions versées au FNUAP au titre du cofinancement en 2015, on a enregistré des augmentations notables par rapport à 2014 concernant les transferts du FNUAP au bénéfice d'autres organismes du système des Nations Unies (31 %), les interventions d'urgence et l'aide humanitaire (15 %) ainsi que les recettes provenant des contributions des gouvernements des pays de programme qui contribuent à leur propre programme (6,5 %). En revanche, on a enregistré des baisses notables des recettes au titre des contributions destinées à trois fonds thématiques du FNUAP. En 2015, le nombre des nouveaux accords de financement a atteint 251, contre 204 en 2014.

Tableau 4

Contributions aux ressources du FNUAP au titre du cofinancement, 2014-2015

(En millions de dollars)

<i>Donateurs</i>	<i>2014</i>	<i>Donateurs</i>	<i>2015</i>
Pays-Bas	132	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	169
Transfert entre organismes des Nations Unies*	113	Transfert entre organismes des Nations Unies*	148
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	103	Canada	58
Norvège	31	États-Unis d'Amérique	45
États-Unis d'Amérique	18	Suède	32
Commission européenne	17	Commission européenne	18
Sierra Leone	13	Japon	16
Japon	11	Danemark	7
Australie	8	Niger	7
France	6	Noble Energy EG Ltd	6
Autres	74	Autres	69

* Y compris les fonds provenant de mécanismes de cofinancement (programmes conjoints et fonds d'affectation spéciale multidonateurs) et des transferts bilatéraux des organismes des Nations Unies. Ces contributions sont représentées nettes a) des sommes transférées à la rubrique Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales ; b) des remboursements aux donateurs ; et c) du recouvrement des coûts indirects.

Contributions au titre du cofinancement provenant de transferts entre les organismes des Nations Unies

16. Sur le montant total des contributions versées au titre du cofinancement en 2015, soit 574,1 millions de dollars, 147,5 millions (26 %) provenaient de transferts entre organismes des Nations Unies (indiqués au tableau 4). Ce montant comprend les transferts entre organismes et les fonds reçus en tant que participant à des mécanismes communs de financement interinstitutions. Les recettes indiquées par le FNUAP lui avaient été transférées par 16 organismes des Nations Unies et représentent une augmentation de 34,4 millions de dollars par rapport aux 113,1 millions de dollars reçus en 2014.

17. Sur les recettes totales provenant de transferts entre organismes des Nations Unies, 107 millions de dollars ont été reçus aux fins d'exécution des Fonds d'affectations spéciale multidonateurs et des programmes conjoints, y compris 16,1 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence.

18. Le FNUAP a continué de jouer un rôle actif dans les mécanismes de financement interorganisations, notamment pour ce qui est du contrôle, de la coordination et de l'application de mécanismes de financement communs. En 2015, le FNUAP a reçu 60,8 millions de dollars du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et de programmes conjoints pour lesquels il agissait en qualité d'agent d'administration.

19. Le FNUAP continue de constituer de solides portefeuilles conjoints de programmation et de financement avec des organismes des Nations Unies dans des domaines qui se prêtent aux synergies interorganisations. En tant que modalité qui ne facilite pas seulement l'exécution conjointe, mais encourage les donateurs à verser des contributions souples, prévisibles et dont l'affectation n'est pas assortie de conditions très strictes, les mécanismes de financement commun et autres mécanismes de financement interinstitutions jouent un rôle complémentaire vis-à-vis des contributions ordinaires et des fonds thématiques propres à chaque institution dans la stratégie de financement du FNUAP.

20. Un exemple de mécanisme de financement commun à forte capitalisation destiné à en faciliter l'extension est le Fonds d'affectation spéciale pour la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, que le FNUAP administre et met en œuvre conjointement avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ce fonds a été créé dans le cadre à la fois de la stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants et du mouvement « Toutes les femmes, tous les enfants » afin d'améliorer l'accès à des services vitaux, notamment à des médicaments et des appareils médicaux essentiels pour lutter efficacement contre les causes évitables de décès pendant la grossesse, l'accouchement et les premières années dans les pays prioritaires. Depuis son lancement à la fin de 2013, ce fonds a mobilisé au total 186,2 millions de dollars de contributions pour la période 2014-2017, dont 28 millions en 2015.

Contributions au titre du cofinancement provenant de gouvernements de pays de programme

21. Les contributions au titre du cofinancement versées par des gouvernements de pays de programme à l'appui de leur propre programme ont continué de constituer une part conséquente du total des recettes. En 2015, des accords d'un montant de 36

millions de dollars ont été signés, contre 33,8 millions en 2014, soit une augmentation de 2,2 millions de dollars. En 2015, les 10 engagements les plus importants provenaient du Niger (7 millions), du Mali (5,2 millions), du Burkina Faso (4,5 millions), de la Côte d'Ivoire (3,9 millions), du Nigéria (3,5 millions), du Tchad (3,5 millions), de la Colombie (2,1 millions), de la Mauritanie (2 millions), de la Sierra Leone (1,7 million) et du Turkménistan (1 million). En 2015, les pays suivants ont également pris des engagements pour appuyer leur propre programme : Afghanistan, Algérie, Botswana, Brésil, Costa Rica, Liban, Malaisie, Mexique, Sao Tomé-et-Principe et Uruguay. Des financements au titre de dons ou de prêts provenant des banques de développement représentent une nouvelle modalité de réception de contributions versées par les gouvernements de pays de programme au titre du cofinancement. On trouvera à l'annexe 3 du présent rapport (disponible en ligne) des précisions sur ces contributions. Conformément aux objectifs de développement durable et au Programme d'action d'Addis-Abeba, le FNUAP prie les États d'augmenter leurs contributions au titre du cofinancement, qui constituent un important complément aux ressources ordinaires.

Tableau 5

Pays de programme contribuant à leur propre programme*(En millions de dollars)*

<i>Donateurs</i>	<i>2014</i>	<i>Donateurs</i>	<i>2015</i>
Sierra Leone	12,7	Niger	7,0
Honduras	5,0	Mali	5,2
Guatemala	3,9	Burkina Faso	4,5
Guinée équatoriale	2,4	Côte d'Ivoire	3,9
Nigéria	2,3	Nigéria	3,5
République centrafricaine	2,1	Tchad	3,5
Libéria	2,1	Colombie	2,1
Colombie	1,6	Mauritanie	2,0
Malaisie	0,4	Sierra Leone	1,7
Congo (République du)	0,4	Turkménistan	1,0
Autres	0,9	Autres	1,7
Total	33,8	Total	36,0

Commission européenne

22. En 2015, les recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement par la Commission européenne ont atteint un total de 18 millions de dollars, contre 17,2 millions en 2014. Les activités ont notamment porté sur les programmes nationaux de santé procréative et de promotion de l'égalité des sexes, les projets de recensement et d'autres enquêtes démographiques ainsi que sur des interventions humanitaires dans le contexte de la crise syrienne. Le FNUAP a signé un nouvel accord relatif aux contributions avec la Direction générale de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne en vue de lutter contre la violence sexiste et la discrimination en Tunisie. Il a signé cinq nouveaux accords relatifs aux contributions avec la Direction générale de

l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne portant principalement sur des initiatives de santé procréative et de lutte contre la violence sexiste en faveur des réfugiés syriens en Jordanie et en Turquie, et également des populations déplacées à l'intérieur du pays en Syrie et en Iraq. Un projet a consisté à appuyer les activités de recherche de sujets-contacts dans le cadre de la lutte contre l'Ebola en Sierra Leone.

C. Contributions au titre du financement thématique

23. Les trois fonds thématiques sont des fonds d'affectation spéciale regroupant plusieurs donateurs auxquels le FNUAP recourt pour faciliter l'obtention de résultats dans le cadre de son plan stratégique. Ces fonds appuient la mise en œuvre de programmes approuvés dans les domaines d'activité privilégiés du FNUAP dans les pays prioritaires et renforcent la cohérence des démarches adoptées avec les plans et budgets nationaux. La prévisibilité des ressources affectées aux fonds thématiques donne la possibilité exceptionnelle d'intensifier l'établissement de programmes afin de mieux répondre aux besoins non satisfaits. À ce jour, le FNUAP a créé trois fonds thématiques : a) un pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive (UNFPA Supplies) ; b) un pour la santé maternelle; et c) un pour l'élimination de la fistule obstétricale (intégré du point de vue programmatique dans le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle). Les contributions à tous les fonds thématiques ont baissé en 2015, par rapport à 2014, en raison d'un changement d'orientation des priorités nationales des gouvernements donateurs et de l'instabilité des taux de change. Le FNUAP mène avec ses partenaires des activités de communication afin d'accroître les contributions à ces fonds, conformément à sa stratégie de mobilisation de ressources.

UNFPA Supplies

24. Le programme « UNFPA Supplies » (qui s'appelait auparavant Programme mondial du FNUAP pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive) a continué d'être le principal moyen par lequel le Fonds met en œuvre sa stratégie de planification de la famille et contribue à la réalisation des objectifs en matière de planification de la famille à l'horizon 2020. Ce programme, qui est le plus important programme mondial de planification de la famille, répond à la nécessité de renforcer la disponibilité et l'utilisation des fournitures essentielles à la santé procréative pour soutenir la planification familiale et les services de santé sexuelle et procréative, notamment à l'intention des femmes et des filles pauvres et marginalisées. Il offre un ensemble d'interventions communes visant à garantir la durabilité : il s'agit de promouvoir des environnements favorables, d'accroître la demande en matière de sécurité des approvisionnements, d'améliorer l'accès aux services de santé procréative, y compris aux services de planification de la famille, et de renforcer les capacités et les systèmes nationaux.

Tableau 6
**Recettes provenant des contributions au titre du cofinancement
pour le programme UNFPA Supplies, 2014-2015, au 31 décembre 2015**

(En millions de dollars)

<i>Donateurs</i>	<i>2014</i>	<i>Donateurs</i>	<i>2015</i>
Pays-Bas	125,200	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	74,10
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	85,100	Espagne	0,20
Norvège	16,000	Friends of UNFPA	0,10
Commission européenne	4,400	Liechtenstein	0,03
Australie	2,700		
Espagne*	0,680		
Friends of UNFPA	0,005		
Total	234,100	Total	74,40

* Y compris la contribution versée par la Communauté autonome de Catalogne.

25. En 2015, UNFPA Supplies a fourni des contraceptifs modernes en quantité suffisante pour venir en aide à plus de 18 millions de femmes dans plus de 46 pays à faible revenu, où la mortalité maternelle est élevée et où il existe des besoins non satisfaits de planification de la famille. Ces contraceptifs devaient permettre d'éviter, selon les estimations, 9 millions de grossesses non désirées, la mort de 26 000 mères et de 170 000 enfants et 2,8 millions d'avortements non médicalisés. Ce programme a également continué à fournir des services de planification de la famille aux femmes et aux filles dans les situations humanitaires et des médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle.

26. Les pays qui ont bénéficié de l'appui d'UNFPA Supplies ont été en mesure d'améliorer les taux de prévalence de la contraception, de renforcer les chaînes d'approvisionnement en produits de santé procréative et d'accroître la disponibilité d'une gamme de contraceptifs et de médicaments nécessaires à la santé maternelle.

27. Au total, les recettes provenant des contributions mobilisées en 2014 et 2015 se sont élevées respectivement à 234,1 et 74,8 millions de dollars, comme il ressort du tableau 6. Toutefois, à la suite de changements intervenus récemment dans les conditions de l'aide, ce programme enregistre actuellement un déficit de financement d'environ 1 milliard de dollars pour la période 2015-2020.

28. Ce déficit de financement pourrait signifier que le programme UNFPA Supplies sera dans l'incapacité de répondre à la demande croissante de contraceptifs pour la planification familiale volontaire et que, d'ici à 2020, on pourrait enregistrer 80 millions de nouvelles grossesses non désirées, 31 millions d'avortements non médicalisés, 225 000 décès maternels et 1,3 million de décès de nouveau-nés. Les systèmes de services de santé auraient à faire face à des dépenses supplémentaires d'un montant total de 4 milliards de dollars d'ici à 2020.

29. Le FNUAP et ses partenaires redoublent d'efforts pour faire face à cet énorme déficit de financement pour 2016 et les années suivantes. Le Fonds mène des activités intensives de mobilisation de ressources afin d'accroître le soutien financier en faveur de ce programme, tout en intensifiant ses efforts visant à réaliser des économies en se fondant sur un nouveau plan dédié de mobilisation de ressources pour trouver des fonds additionnels et étendre la base de donateurs au-delà des gouvernements donateurs habituels.

30. Depuis sa création en 2007, le programme UNFPA Supplies a reçu l'appui d'une large panoplie de donateurs, à savoir : Australie, Bill and Melinda Gates Foundation, Canada, Children's Investment Fund Foundation, Commission européenne, Danemark, Espagne, Espagne (Catalogne), Finlande, Fondation Winslow, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, contributions versées par des donateurs privés (en ligne), Royaume-Uni et Suède.

Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle

31. Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle vise à appuyer l'objectif 3 de développement durable relatif à la santé et au bien-être, en concentrant son activité sur les cibles consistant à réduire la mortalité des mères et des nouveau-nés et à améliorer l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, et l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Ce fonds thématique centre son activité sur cinq domaines d'intervention essentiels : a) les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés; b) les ressources humaines aux fins de la santé, en particulier grâce au programme des sages-femmes; c) un système de surveillance et d'intervention pour la santé maternelle; d) la prévention et le traitement des fistules obstétricales et la réinsertion sociale des survivantes (ce dernier domaine d'intervention étant également appuyé par un fonds autonome); et e) le soutien apporté aux jeunes mères primipares. Ce fonds d'affectation spéciale aide les pays à entreprendre de solides programmes de santé maternelle en suivant les résultats, en favorisant un effet de levier et de coordination et en améliorant le recensement des décès maternels et en promouvant des interventions préventives pour éviter les décès qui peuvent l'être.

Tableau 7

Recettes provenant des contributions au titre du cofinancement pour le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle (2014-2015), au 31 décembre 2015

(En millions de dollars)

<i>Donateurs</i>	<i>2014</i>	<i>Donateurs</i>	<i>2015</i>
Luxembourg	1,6	Luxembourg	1,3
Allemagne	1,3	Allemagne	0,8
Espagne	0,7	Friends of UNFPA	0,1
Friends of UNFPA	0,1		
Total	3,6	Total	2,2

32. Ce fonds d'affectation spéciale contribue à la vaste action conjointe menée dans le cadre de la stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ainsi que du partenariat H6 (qui a remplacé le H4+) afin d'accélérer la réalisation des objectifs 3 et 5 de développement durable et de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique. Depuis 2008, le Fonds a intensifié son appui à 43 pays prioritaires en matière de santé maternelle; il appuie des programmes de formation de sages-femmes dans 70 pays et aide 55 pays dans le cadre de la Campagne pour éliminer les fistules.

33. La deuxième phase du Fonds (2014-2017) est alignée sur le plan stratégique du FNUAP et met l'accent sur la nécessité de l'équité et d'une approche axée sur les femmes. Un nouveau cadre de résultats et d'indicateurs relie les indicateurs de procédé aux interventions clefs afin de faciliter la planification et l'établissement des rapports et d'orienter les bureaux de pays en matière d'obligation redditionnelle et de gestion axée sur les résultats. En 2015, agissant en collaboration avec ses partenaires (dont la Confédération internationale des sages-femmes, l'OMS, la Banque mondiale, le Johns Hopkins Program for International Education in Gynecology and Obstetrics (JHPIEGO), la Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique (AMREF), Health Africa, Laerdal Global Health), le FNUAP a renforcé les services et les effectifs de sages-femmes dans plus de 70 pays. Le Fonds d'affectation spéciale a appuyé le lancement d'une initiative mondiale visant à associer les sages-femmes à l'élimination des mutilations génitales féminines, en ciblant 17 pays africains dans le cadre du Programme conjoint FNUAP/UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines.

34. Depuis 2015, plus de 500 écoles de formation de sages-femmes ont reçu un soutien de ce fonds d'affectation spéciale sous forme de manuels et de matériel de formation et les qualifications et la formation de plus de 70 000 sages-femmes ont été améliorées. Au cours de la seule année 2015, plus de 5 000 sages-femmes ont reçu une formation avant l'emploi et en cours d'emploi (portant notamment sur les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés, la planification familiale et les capacités d'encadrement). À partir de modules novateurs d'apprentissage multimédias en ligne mis au point avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, environ 800 sages-femmes ont suivi une formation dans le domaine des premiers secours d'importance vitale, de planification familiale et des soins essentiels aux nouveau-nés; ces modules ont été diffusés dans 25 pays.

35. Le Gouvernement suédois, qui est le principal donateur au bénéfice du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, a consenti en 2013 une contribution de 56,2 millions de dollars pour une durée de trois ans (2014-2016). Les recettes provenant des contributions reçues en 2014 et 2015 ont atteint un total de 3,6 millions et de 2,2 millions de dollars respectivement (voir tableau 7).

Campagne pour éliminer les fistules

36. La Campagne pour éliminer les fistules est une initiative mondiale menée et coordonnée par le FNUAP et qui vise à rendre la fistule obstétrique aussi rare dans les pays en développement qu'elle l'est dans les pays industrialisés. Cette campagne a été lancée en 2003 par le FNUAP et ses partenaires afin de sensibiliser les populations à un aspect gravement négligé de ce drame en matière de santé et de droits fondamentaux. Elle rassemble des centaines d'organismes partenaires aux niveaux mondial, communautaire et national, et elle est menée dans plus de 50 pays

en Afrique, en Asie, dans les États arabes et en Amérique latine, notamment dans tous les pays qui reçoivent un appui au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle. Cette campagne prévoit trois zones principales d'intervention : prévention, traitement, réinsertion sociale/suivi. En 2015, le FNUAP a financé plus de 13 000 opérations de réparation des fistules; on estime que le FNUAP finance plus de la moitié de toutes les opérations de réparation des fistules réalisées chaque année dans le monde entier.

Tableau 8

Recettes provenant des contributions de cofinancement à la Campagne pour éliminer les fistules (2014-2015), au 31 décembre 2015

(En millions de dollars)

<i>Donateurs</i>	<i>2014</i>	<i>Donateurs</i>	<i>2015</i>
Luxembourg	0,29	Friends of UNFPA	0,01
Islande	0,11	Islande	0,09
Friends of UNFPA	0,04	Luxembourg	0,24
		Pologne	0,03
Total	0,44	Total	0,37

37. La Journée internationale de l'élimination de la fistule obstétricale est l'une des mesures phares de plaidoyer et de sensibilisation utilisée par le FNUAP et ses partenaires. Célébrée pour la première fois en 2013, elle l'est désormais chaque année dans les pays touchés par cette maladie et à l'échelle internationale à des fins de sensibilisation et pour renforcer la détermination de l'éliminer. Les pays profitent de cette occasion pour amener les gouvernements à prendre eux-mêmes des initiatives et de les diriger en vue de sensibiliser la population, de dépister et de soigner les cas de fistule. Au niveau international, la Journée internationale de l'élimination de la fistule s'est accompagnée en 2015 d'une manifestation parallèle organisée à l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse), pendant l'Assemblée mondiale de la Santé, par le FNUAP et les missions permanentes de l'Éthiopie, de l'Islande et du Libéria.

38. Au total, les recettes provenant des contributions mobilisées en 2014 et 2015 se sont élevées respectivement à 0,44 million et 0,37 million de dollars respectivement (tableau 8). Le FNUAP, qui a financé plus de 70 000 réparations chirurgicales des fistules obstétricales depuis le lancement de la Campagne mondiale pour éliminer les fistules – permettant ainsi à d'innombrables femmes et filles de revivre – ne sera satisfait que lorsque toutes les femmes et les filles atteintes de fistules auront été soignées et aidées et qu'aucun nouveau cas n'aura été déclaré.

D. Contributions au FNUAP au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire

39. En 2015, selon les estimations, le FNUAP a fourni une aide vitale à 10,5 millions de personnes (principalement des femmes, des filles et des jeunes) dans 46 pays. Le FNUAP est venu en aide aux populations touchées dans des situations

d'urgence classées « de niveau trois », telles que définies par le Comité permanent interorganisations, en Iraq, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen, ainsi que dans d'autres crises humanitaires à travers le monde, comme la crise des réfugiés en Europe et le tremblement de terre au Népal.

40. Au cours des deux dernières années, le FNUAP a renforcé ses mesures de préparation dans les pays moyennant un renforcement des capacités, un soutien technique, un prépositionnement des fournitures et des ressources humaines et financières spéciales. Le Fonds a aidé 50 pays à mettre au point des plans humanitaires d'urgence visant notamment à répondre aux besoins des femmes, des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative, et à fournir des services aux victimes de la violence sexuelle en période de crise, allant ainsi au-delà des objectifs annuels fixés dans son plan stratégique.

41. Le FNUAP est en passe d'adopter une programmation souple pour répondre aux besoins humanitaires et de développement, en particulier dans les situations de fragilité, afin de permettre aux bureaux de pays d'intervenir rapidement, tout en renforçant la capacité de résilience. En 2015, le FNUAP a poursuivi ses programmes dans les contextes à risque et fait avancer des programmes de réduction des risques, de consolidation de la paix et de protection des droits, de la sécurité et de la dignité des femmes et des filles. S'agissant des catastrophes, des changements climatiques et des conflits de longue durée, le FNUAP a encore plus mis l'accent sur les programmes tenant compte des risques et leur intégration systématique dans les programmes de développement et d'action humanitaire.

42. Le Fonds mettra à profit les résultats obtenus en 2014-2015 pour améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, et également la prévention et la répression de la violence sexiste, en renforçant encore le soutien humanitaire aux bureaux de pays, en faisant honorer les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, en renforçant les activités de plaidoyer et en mettant en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

43. Le financement de l'aide humanitaire du FNUAP est passé de 101,1 millions de dollars en 2014 à 116,2 millions en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 15 % des recettes provenant des contributions en 2015 par rapport à 2014. Ce montant représente 20 % du total des contributions au titre du cofinancement enregistrées en 2015 (contre 19 % en 2014). En 2015, le FNUAP a également reçu un appui en nature de quatre de ses partenaires en attente sous la forme de déploiement de personnel à destination de quelque 16 bureaux de pays qui devaient faire face à des situations d'urgence. La valeur de cet appui a été chiffrée à environ 1,3 million de dollars.

44. Les modalités de financement conjoint dans le domaine humanitaire de l'ONU, par exemple le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, jouent un rôle central dans les interventions humanitaires du FNUAP, avec un financement total de 21,3 millions de dollars en 2015 (18 % du total du financement humanitaire du FNUAP). Les autres principaux donateurs humanitaires ont été le Royaume-Uni (29,4 millions de dollars), les États-Unis d'Amérique (26,5 millions de dollars), le Japon (12,8 millions de dollars), la Commission européenne (9,1 millions de dollars), le Canada (3,6 millions de dollars), le Danemark (3,6 millions de dollars), l'Arabie saoudite (2,5 millions de dollars) et l'Australie (1,9 million de dollars). Par ailleurs, le

FNUAP a reçu 2,4 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix (contre 4 millions en 2014.)

E. Contributions provenant du secteur privé

45. En 2015, le FNUAP a continué à diversifier ses relations avec les acteurs non étatiques, approuvant plus de 60 nouveaux partenariats. Il a reçu 10,4 millions de dollars de financement du secteur privé et un soutien en nature qui a été évalué à 800 000 dollars en 2015. L'action humanitaire du FNUAP a été un facteur clef pour ses partenaires du secteur privé, s'agissant par exemple de mobiliser un soutien en nature sous la forme de lampes solaires pendant la crise d'Ebola et au lendemain du tremblement de terre au Népal. Les fournisseurs ont aussi participé à cet effort, diverses sociétés ayant fourni gratuitement des produits pharmaceutiques à des programmes du FNUAP. Indépendamment de l'aspect financier, le FNUAP s'est adressé au secteur privé pour obtenir son appui en faveur de certains de ses domaines d'action en organisant des débats en vue de partenariats techniques et financiers pour le programme « UNFPA Supplies » et dans d'autres domaines où les contributions provenant du secteur privé pourraient avoir un impact décisif.

46. Le FNUAP a intensifié ses efforts pour intéresser le secteur privé à son programme en tant que partenaire, mettant à profit les activités des sociétés pour entrer en contact avec des hommes et des femmes sur leur lieu de travail. Le FNUAP a développé ses partenariats dans le secteur de la confection de vêtements au Bangladesh et mis en place de nouveaux partenariats avec des sociétés aux Philippines, avec la possibilité d'entrer en contact avec plus de 2 millions de personnes par le biais de services de santé procréative sur leur lieu de travail.

47. Le FNUAP a pris la tête des efforts engagés pour amener de multiples entreprises à poursuivre un objectif commun. En 2015, le FNUAP a annoncé un nouvel engagement en faveur d'une action collective du secteur privé au Kenya au titre de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants. Cette action, menée par UNFPA Kenya, associe des fonds provenant de sociétés nationales et de sociétés multinationales, mais aussi d'autres parties prenantes nationales, et vise à faire baisser la mortalité maternelle dans les six comtés à l'origine de la moitié de tous les décès maternels au Kenya.

48. Dans l'ensemble, le FNUAP a continué à aller de l'avant pour rechercher et exploiter des partenariats très fructueux avec le secteur privé à l'appui de ses programmes et de son mandat. La nouvelle unité des partenariats stratégiques créée récemment au sein de la Division des communications et des partenariats stratégiques élargira cette action et renforcera les atouts spécifiques dont dispose le FNUAP en tant que partenaire du développement.

III. Dialogue du Conseil d'administration sur les questions de financement – Possibilités et difficultés liées à la mise en application de la stratégie de mobilisation de ressources, notamment de l'élargissement de la base de financement

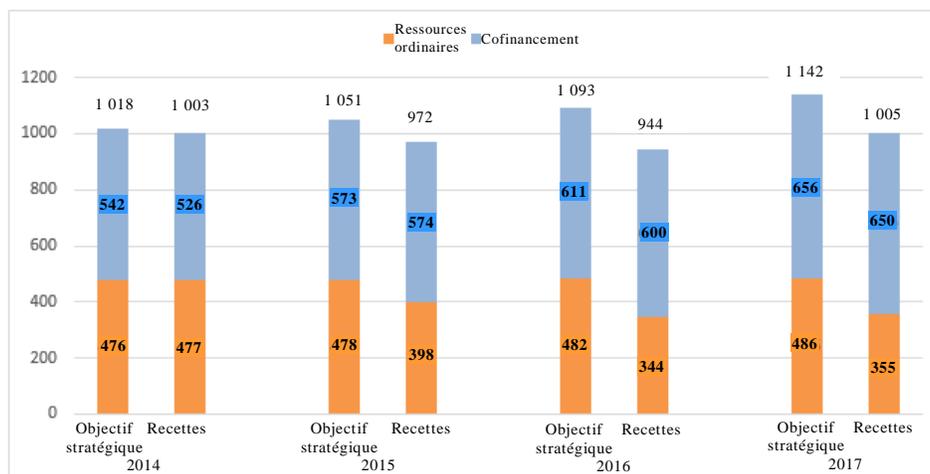
Dialogue sur le financement et son évolution

49. Dans le cadre de son dialogue permanent avec le Conseil d'administration, le FNUAP informe régulièrement les États Membres des questions de financement, des actions connexes et de la situation des recettes. Le FNUAP persiste à souligner l'importance des contributions au titre des ressources ordinaires, mais aussi de l'amélioration de son aptitude à maintenir la progression des recettes provenant des contributions de cofinancement.

50. Par ailleurs, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'évolution des conditions de financement et de partenariat, le FNUAP souhaite préciser et démontrer la signification de son mandat pour la réalisation des objectifs de développement durable d'une manière qui facilite un financement souple et prévisible de son mandat. La question des ressources ordinaires et des principes sur lesquels repose un financement prévisible et souple des fonds et programmes des Nations Unies reste au centre des dialogues en cours au sein du Conseil économique et social et des différents conseils d'administration qui se tiendront à l'approche du prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

51. Ainsi qu'il était indiqué dans la décision 2015/18 du Conseil d'administration, un financement prévisible constitue l'assise indispensable pour que les programmes du FNUAP puissent contribuer à la réussite du Programme 2030. Sur la base toutefois de l'évolution du financement du développement et des communications reçues des donateurs du Fonds, les perspectives du financement restent problématiques à la fois pour les États Membres et pour le FNUAP en 2016 et 2017. En tant qu'organisation financée par des contributions volontaires, le FNUAP est vulnérable aux conséquences d'une situation financière mondiale en évolution, notamment en ce qui concerne l'instabilité des taux de change, qui remet en question la capacité de prévoir avec précision les scénarios de revenus. Le FNUAP se trouve ainsi confronté chaque année à des problèmes de prévisibilité, d'autant plus que le nombre des grands donateurs en mesure de prendre des engagements pluriannuels est en diminution.

Tableau 9
Comparaison entre les recettes provenant des contributions et les objectifs des plans stratégiques, 2014-2017, au 15 mai 2016



Note : Prévisions pour 2016 et 2017 : données au 15 mai 2016. Établies à partir des engagements signés qui ont été reçus, des tendances passées et des indications communiquées par les donateurs. Elles sont encore susceptibles d'être modifiées au vu des informations complémentaires que pourraient fournir les donateurs.

52. Les ressources nécessaires pour réaliser le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, comme indiqué dans le plan de ressources intégré pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/14) et approuvées par le Conseil d'administration, s'élèvent à un total de 4 304 millions de dollars, dont 1 922 millions de ressources ordinaires et 2 382 millions au titre du cofinancement (tableau 9). En 2014, le total des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires et au titre du cofinancement s'élevait à 1 003 million de dollars, et aurait pu atteindre l'objectif prévu dans le plan stratégique, soit 1 018 million de dollars. En 2015 toutefois, le total des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires et des contributions au titre du cofinancement s'est situé à 972 millions de dollars, soit 79 millions de dollars de moins (8 %) que l'objectif du plan stratégique fixé à 1 051 millions. Cette diminution des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires en 2015 par rapport à 2014 s'explique dans une large mesure par des taux de change défavorables pour les principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Pendant les deux premières années du plan stratégique (2014 et 2015), les recettes provenant des contributions ont été inférieures de 94 millions de dollars à l'objectif fixé. Selon les prévisions, le total des recettes provenant des contributions au FNUAP pour 2016 et 2017 devrait être inférieur aux objectifs correspondants du plan stratégique à hauteur de 149 millions de dollars (13,6 %) et de 137 millions (12 %) respectivement.

53. À la lumière de ces nouvelles projections des recettes provenant des contributions pour 2016 et 2017, et dans le cadre de l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2016/3), l'organisation a présenté une version révisée du plan de ressources intégré pour 2014-2017 qui prévoit une réduction des montants de ressources utilisés pour toutes les catégories

de dépenses. Le FNUAP a demandé une réduction des crédits alloués à son budget institutionnel pour le ramener à 609,9 millions de dollars pour 2014-2017 (au lieu des 664,1 millions initialement approuvés). Il a également demandé que le plafond approuvé pour ses interventions mondiales et régionales soit abaissé à 231,5 millions de dollars (au lieu des 275 millions initialement approuvés). Le Conseil d'administration a approuvé cette proposition dans la décision 2016/10.

54. Conformément à la décision 2015/18 du Conseil d'administration, le Fonds a aligné ses activités sur le niveau de financement. La réduction des crédits alloués résulte des importantes mesures d'austérité prises pour s'adapter à la nouvelle réalité du financement, au nombre desquelles figurent l'abaissement des plafonds de programmes de pays ainsi que les coupes faites dans le budget institutionnel et dans les interventions mondiales et régionales. Les programmes de pays continueront cependant de bénéficier de la majeure partie des ressources du FNUAP. Les ressources ordinaires destinées aux programmes de pays sont allouées conformément au système d'allocation des ressources, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/31. En conséquence, ces mesures d'austérité ont entamé l'aptitude du Fonds à atteindre certains des résultats escomptés tels que définis dans le plan stratégique pour 2014-2017 étant donné que les produits et les résultats ont subi le contrecoup du fléchissement des ressources. La répartition des ressources entre les quatre résultats en matière de développement du plan stratégique et les trois produits relatifs à l'efficacité et l'efficacité organisationnelles correspond toutefois, pour l'essentiel, aux projections soumises en même temps que le plan stratégique et le budget intégré pour 2014-2017.

Stratégie de mobilisation de ressources du FNUAP

55. La stratégie de mobilisation de ressources suivie par le FNUAP, dont le Conseil d'administration s'est félicité en août 2015 (décision 2015/18), continue de guider les efforts coordonnés de mobilisation de ressources à l'échelle de l'organisation pour renforcer les capacités et les systèmes nécessaires à cette fin. Cette stratégie tire parti d'une équipe de facilitateurs qui permettraient d'augmenter les contributions provenant a) de donateurs traditionnels; b) de nouveaux donateurs; c) de gouvernements de pays de programme; et d) de partenariats et de plateformes de financement non traditionnels. Cette stratégie insiste sur l'importance des ressources ordinaires, mais propose également des mesures d'accroissement continu des ressources de cofinancement. Une approche de la mobilisation de ressources à l'échelle du système, dans laquelle tous les secteurs de l'organisation travaillent main dans la main afin d'optimiser les possibilités de mobilisation de ressources, est le principal moteur de cette stratégie. Le FNUAP persiste à souligner de manière systématique que le versement de contributions ordinaires sans restriction quant à leur usage – qui forme l'assise de la viabilité du FNUAP et de l'exécution de son mandat –, demeure la meilleure modalité de versement de contributions et revêt une importance croissante au moment de la transition au programme universel de 2030 axé sur la transformation. La souplesse de leur utilisation confère à ces ressources un caractère éminemment stratégique et peu alourdi par des coûts de transaction, ouvrant ainsi la voie à des investissements organisationnels dans des fonctions et une présence essentielles, à des innovations en vue de l'exécution de programmes efficaces, intégrés et élargis ainsi qu'à la mobilisation de ressources complémentaires de cofinancement d'une importance vitale.

56. Une participation active à l'élaboration de stratégies régionales et thématiques spécifiques, de plans et d'objectifs nationaux de mobilisation de ressources est désormais acquise. Le FNUAP a entrepris un effort concerté pour accroître la capitalisation des fonds d'affectation spéciale thématiques existants; des travaux sont en cours pour mettre au point des instruments de financement supplémentaires afin de faciliter un financement souple et prévisible directement aligné sur le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017. Pour cela, il faudra notamment constituer des partenariats plus solides avec les principaux partenaires et donateurs autour des contributions aux ressources ordinaires, s'assurer que l'apport de ressources se traduit effectivement par des résultats dans le domaine du développement et faire état du rôle que jouent les ressources ordinaires dans l'obtention de résultats conséquents, et maintenir en permanence l'accent sur l'innovation et le rapport qualité-prix. Le FNUAP persiste à attacher de l'importance à l'amélioration de la communication et de ses liens avec les résultats, et a créé un portail de la transparence à l'intention des donateurs.

57. La volonté déterminée de renforcer les partenariats du FNUAP avec les pays de programme pour obtenir des résultats et le recours aux programmes de pays en tant que plateforme unique de ressources et de résultats pour y parvenir, a donné des résultats probants en 2015 : le nombre de pays versant des contributions à leur propre programme est passé de 17 en 2014 à 20 en 2015, alors que le total des contributions passait de 33,8 millions à 36 millions de dollars (6,5 %). Cette formule s'accompagnera de la recherche en permanence de possibilités de financement pour faire face aux problèmes communs à plusieurs pays dans un contexte régional. Des projets de collaboration régionale, par exemple celui relatif à l'autonomisation des femmes et au dividende démographique au Sahel, susciteront l'intérêt d'une large gamme de partenaires donateurs et les amèneront à s'associer à des efforts analogues.

58. Le FNUAP continue de verser, dans le cas des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé qui apportent une contribution facultative de quelque montant que ce soit à leurs propres activités de programme, une somme égale à cette contribution jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 dollars par an, ainsi que le Conseil d'administration l'avait approuvé dans la décision 2013/31. Le FNUAP continuera d'assurer la disponibilité de ressources ordinaires pour financer ces allocations, car elles renforcent les partenariats et fournissent des incitations à la mobilisation de ressources. En 2014, cinq pays ont bénéficié de cette formule, pour un total de 485 480 dollars; en 2015, cette formule a été élargie à neuf pays, qui ont reçu au total 719 869 dollars.

59. Le mandat du FNUAP offre également la possibilité d'une collaboration stratégique avec d'autres organismes du système des Nations Unies; le Fonds continue à privilégier les possibilités de s'associer et de mettre des ressources en commun et milite activement en faveur des instruments de développement déjà en place, des plateformes plus larges de financement du développement ainsi que des mécanismes communs thématiques ou de financement au sein du système des Nations Unies. Ainsi, le FNUAP est un partenaire stratégique du Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants. Alors que le monde se trouve aujourd'hui confronté à la plus grave crise humanitaire de son histoire, les besoins d'assistance du FNUAP se multiplient; dans ce contexte, le FNUAP s'attache à attirer les ressources dont il a besoin auprès de donateurs bilatéraux et en ayant recours à des appels conjoints.

60. Bien que des portions importantes des recettes du FNUAP lui parviennent sous la forme de contributions aux ressources ordinaires et aux fonds d'affectation spéciale thématiques, dans le cadre de la stratégie de mobilisation de ressources, chaque bureau de pays et chaque bureau régional du FNUAP définit ses objectifs annuels de mobilisation de ressources en les alignant sur ceux de l'organisation. Dans l'ensemble des recettes provenant des contributions au cofinancement, les recettes enregistrées pour les différents bureaux régionaux et de pays sont passées de 240,1 millions de dollars en 2014 à 393,2 millions en 2015; leur part dans l'ensemble des recettes provenant des contributions de cofinancement, soit 69 % (contre 46 % en 2014) donne une idée de la réussite des efforts coordonnés qui ont été déployés à l'échelle de l'organisation dans le cadre de la stratégie de mobilisation de ressources.

61. En 2015, les contributions de cofinancement des 10 principaux donateurs du FNUAP font apparaître une diversification des sources de recettes. À côté des donateurs bilatéraux traditionnels, la liste comprend des organismes multilatéraux (Organisation des Nations Unies, Commission européenne), un pays de programme (Niger) et une société du secteur privé (Noble Energy).

62. Dans le même temps, le FNUAP s'est attaché à promouvoir des partenariats avec les principaux donateurs et à organiser une campagne d'information ciblée à l'intention des nouveaux donateurs et des principales parties prenantes. Il s'intéresse à plusieurs facteurs susceptibles de favoriser le financement : renforcement permanent de la recherche et de la signalisation de ressources, communication des résultats par de multiples voies, renforcement des moyens pour mobiliser des fonds et faire face de manière efficace à des conditions fragiles et à des situations d'urgence, gestion financière de haute qualité.

IV. Conclusion

63. Le FNUAP continue de mettre systématiquement l'accent sur le fait que les contributions aux ressources ordinaires, sans restriction, constituent la meilleure modalité de financement, car elles constituent l'assise de la viabilité du FNUAP et de la réalisation de son mandat. Des ressources ordinaires prévisibles et régulières permettent au Fonds de s'acquitter de son mandat, de disposer de plus de souplesse pour mieux planifier et répondre aux nouveaux problèmes du développement mondial, à l'évolution des circonstances et aux besoins des pays de programme. Ces contributions permettent de faire des investissements institutionnels axés sur l'efficacité opérationnelle et des systèmes de nature à faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires. Les ressources ordinaires sont essentielles pour l'action normative et de plaidoyer menée par le FNUAP, qui ouvre la voie à des changements durables. Une action de plaidoyer énergique en faveur des ressources ordinaires est une priorité pour l'ensemble de l'organisation.

64. L'aptitude du Fonds à obtenir des résultats est tributaire d'une solide base de financement. Une trésorerie prévisible est indispensable pour une bonne gestion des opérations; c'est la raison pour laquelle le FNUAP encourage tous les gouvernements à lui verser des contributions et à respecter leurs engagements quant à leur montant et à la date à laquelle elles sont dues.

65. La situation du financement reste difficile. Le nouveau programme de développement et l'évolution de la dynamique du financement appellent une

nouvelle réflexion, de nouveaux partenariats et des moyens novateurs de faire des affaires. Le FNUAP accepte la nécessité de s'adapter aux niveaux actuels des contributions aux ressources ordinaires et au cofinancement, mais il souligne également que les stratégies destinées à optimiser les unes et les autres ne s'excluent pas mutuellement et forment l'élément central de sa stratégie de mobilisation de ressources.

66. Le FNUAP a mobilisé un total de 972 millions de dollars en 2015, soit 398 millions de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires et 574 millions au titre des ressources de cofinancement. Cela étant, le FNUAP est reconnaissant du large appui politique et financier dont il bénéficie de la part du Conseil d'administration, des États Membres, de la société civile, du secteur privé et du système des Nations Unies pour le développement.

67. Au vu de l'importance critique du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur le changement climatique – et ses conséquences pour des réponses universelles, globales et intégrées – le FNUAP a besoin, plus que jamais, de ressources financières adéquates, régulières et prévisibles pour s'acquitter de son mandat.

V. Éléments de décision

68. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

a) Prendre note du présent rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2016 et au-delà (DP/FPA/2016/10);

b) Souligner que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat, et encourager le FNUAP à continuer de mobiliser ces ressources tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds thématiques et ses programmes;

c) Encourager tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et encourager également les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace;

d) Encourager également tous les États bénéficiaires à augmenter leur contribution à leur programme national;

e) Souligner que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources ordinaires prévisibles afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays, d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans des stratégies et cadres de développement nationaux, de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international et d'aider les pays à aller de l'avant dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.